

# “On pourrait fixer des quotas de visas humanitaires chaque année”

■ Dirk Van den Bulck, commissaire général aux réfugiés et aux apatrides, prône la réinstallation de réfugiés.

■ Il dit avoir été surpris par le scandale des visas humanitaires octroyés à des Syriens chrétiens.

■ Pour éviter la migration irrégulière, il est en faveur d'une politique plus contrôlée et mieux organisée.

Entretien Sarah Freres

**L**e scandale des visas humanitaires accordés à des Syriens chrétiens a éclaté il y a quelques semaines. Actif dans l'opération de sauvetage d'Alep en 2015, le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) n'a plus été impliqué dans la sélection des personnes auxquelles les visas humanitaires ont été octroyés par la suite. Dirk Van den Bulck, patron du CGRA depuis 2005, estime qu'il serait préférable de privilégier les programmes de réinstallation, plus transparents et mieux contrôlés.

**Theo Francken, ex-secrétaire d'État N-VA à l'Asile et à la Migration, a répété qu'il avait sauvé des chrétiens “des griffes de l'État islamique”. Est-ce le cas ?**

Ils n'étaient pas tous dans ce cas. Ils n'étaient pas non plus tous dans une situation très précaire. C'était différent pour le premier groupe (l'opération de sauvetage en 2015, NdLR). Là, il s'agissait de chrétiens qui résidaient sur la ligne de front. Alep était entourée par les rebelles et on pensait qu'ils allaient attaquer pour prendre la ville. Il était fort probable que cet endroit se transforme en une zone de combat très violente. Finalement, le vent a tourné et les milices ont été repoussées par le régime. Les chrétiens n'étaient pas plus visés que les autres. Les bombardements et la violence n'ont que faire de la religion. Mais ils avaient besoin de protection et ont presque tous obtenu le statut de réfugié.

**Maggie De Block, ministre Open VLD de l'Asile et de la Migration, a rappelé que la Belgique n'a pas respecté ses engagements en matière de réinstallation de réfugiés. Vous vous êtes également prononcé, en faveur de ce système. Pourquoi ?**

Au lieu de donner plus de possibilités à des personnes privées ou à des ONG, je plaide pour un élargissement du programme de réinstallation du Haut Commissariat pour les réfugiés des Nations unies (HCR, NdLR). Le

*“À un moment, il était devenu possible pour des personnes privées de remettre des listes, de les faire approuver et d'obtenir des visas sans qu'il y ait un examen approfondi de leur situation. Je n'ai pas l'impression que tout cela était bien encadré.”*

**Dirk Van den Bulck**

Le patron du CGRA s'est dit étonné par le nombre de personnes concernées et par la manière dont l'octroi des visas était organisé.

HCR a une vision globale sur la situation des réfugiés dans le monde, plus que d'autres organisations, et peut indiquer où sont les priorités. Ce sont des professionnels qui ont la capacité d'apprécier le besoin de protection, de procéder au *screening* des réfugiés et d'identifier les personnes pour éviter les fraudes. Il faut aussi savoir que le HCR ne considère la réinstallation que comme troisième option. Ils vérifient toujours s'il y a une perspective réelle de retour et s'il y a des possibilités d'intégration dans le pays où les personnes résident à ce moment-là. Ceux qui entrent en considération pour la réinstallation sont les plus vulnérables : ceux qui rencontrent des problèmes de santé, parfois graves, ceux qui ont été victimes de torture ou les familles dans une situation très difficile. Un exemple : il y a des familles très précaires en Turquie qui sont contraintes de faire travailler leurs enfants pour survivre. Ce genre de situation n'est pas nécessairement – même si ce n'est pas exclu – envisagé par des organisations qui s'occupent aussi de sélectionner des réfugiés.

**Des propositions de loi ont été déposées pour revoir la politique de visas humanitaires. Doit-on la changer ?**

Pas nécessairement. On pourrait envisager d'augmenter la possibilité d'obtenir des visas humanitaires pour ceux qui ont des liens avec la Belgique.

**Le directeur de l'Office des étrangers a admis que des visas humanitaires ont été utilisés comme forme élargie de regroupement familial. C'est de cela dont vous parlez ?**

Le regroupement familial est assez restreint et limité

aux enfants, aux époux et épouses et éventuellement – c'est rare – aux grands-parents et petits-enfants. Si l'on veut créer une piste supplémentaire pour des personnes qui ont un besoin de protection, on pourrait donc réfléchir à un système de quotas ou de critères pour donner des possibilités supplémentaires de regroupement familial.

D'après l'analyse qu'on a fait pour le secrétaire d'État, fixer un cadre légal d'organisation de visas humanitaires par directive ou instruction interne est très discutable sur le plan juridique. Parce qu'en principe on ne peut pas légiférer ou fixer des critères par instruction interne. Il faut le faire par une loi.

**Certains aimeraient mettre fin au pouvoir discrétionnaire du ministre compétent pour les visas humanitaires. Qu'en pensez-vous ?**

Le ministre doit pouvoir décider pour des situations très particulières d'octroyer un visa sans que l'on fixe des critères.

**Des critères imposés pourraient-ils prévoir toutes les situations ?**

Non. Imaginons qu'on fixe une procédure et des critères selon lesquels des personnes pourraient introduire

une demande d'asile dans un consulat ou dans une ambassade belge. Le système sera immédiatement bloqué. En ce moment, un cas est plaidé devant la cour de Strasbourg (une famille syrienne d'Alep s'était présentée à l'ambassade pour exiger un visa pour la Belgique, Ndlr) pour obtenir cela. Mais si quelqu'un arrive dans une ambassade en disant "vous devez me donner un visa humanitaire parce que je rentre dans les critères", le système s'effondre. J'exagère un peu mais dans ce cas 60 millions de personnes peuvent se présenter pour faire la même chose. Et là, c'est le crash. Si la cour légifère en ce sens, il n'est pas exclu que les pays d'Europe ferment leurs postes diplomatiques à l'étranger. Attention, cela ne veut pas dire qu'il faut empêcher les personnes d'avoir la possibilité de s'y rendre pour demander un visa et de l'obtenir si le ministre l'accorde. Pour garder un système stable, maintenir un pouvoir discrétionnaire est important. Partant de ce principe, on pourrait fixer des quotas de visas humanitaires chaque année: 500, 1 000, 2 000... Il faut les calculer selon la situation de l'asile dans le pays.

*“Tous les chrétiens sauvés n'étaient pas dans les griffes de l'État islamique.”*

**“Il y aura toujours de la migration irrégulière”**

**Certains observateurs estiment que la manière dont Theo Francken a utilisé les visas humanitaires illustre une forme d'immigration choisie, sur base du modèle australien qu'il défend. C'est le cas ?**

La réinstallation est toujours une forme d'immigration choisie. C'est la même chose pour la migration dans le cadre du travail. Quant aux visas humanitaires, c'était clairement un choix de sélectionner des chrétiens de Syrie plutôt que d'autres. Ça a pu choquer. En ce qui me concerne, je suis favorable à une politique œuvrant pour une migration plus contrôlée, mieux organisée pour éviter la migration irrégulière. Mais il ne faut pas vendre d'illusions: dans le contexte actuel, il y aura toujours une migration irrégulière. Dire que l'on ne va plus laisser la possibilité d'introduire une demande d'asile en Europe et que l'on va se limiter à laisser entrer uniquement les personnes que l'on souhaite faire entrer est une illusion. On ne pourrait le faire qu'en utilisant des moyens qui ne sont pas du tout justifiables. Autrement dit, en tirant sur ceux qui arrivent. À l'avenir, il faut une politique plus globale, il faut investir beaucoup plus dans les pays d'origine. Quand je dis plus, je veux dire à un niveau jamais vu (il lève les bras au ciel, Ndlr) ! Il faut agir en partenariat avec les pays d'origine pour renforcer la politique de retour mais aussi pour parvenir, en quelque sorte, à une externalisation de systèmes d'asile. Tant qu'on n'a pas une politique globale, il ne faut pas faire croire qu'on peut organiser quelque chose de similaire à

une politique australienne. Ce n'est pas justifiable. Et c'est sans compter que l'Europe n'est pas l'Australie.

*“À l'avenir, il faut une politique plus globale, il faut investir beaucoup plus dans les pays d'origine, à un niveau jamais vu.”*

**Le pacte de l'Onu sur les migrations va dans ce sens. Il vise à lutter contre l'immigration irrégulière et mieux organiser la migration régulière...**

Exact ! L'un ne va pas sans l'autre: on ne peut pas uniquement dire "je veux lutter contre la migration irrégulière". Tout seul, ça ne marche pas. Si on veut développer la politique de lutte contre l'immigration irrégulière et une politique de retour plus efficace, il faut favoriser une approche plus globale incluant la possibilité d'une migration régulière.

**L'Europe, comme la Belgique, renforce sa politique de retour, rendue parfois difficile, voire impossible, à cause du manque de collaboration des pays d'origine. Comment régler cela ?**

D'après moi, ça restera toujours difficile tant que l'on n'optera pas, encore une fois, pour une approche plus globale. Ce n'est pas une priorité pour eux, contrairement à nous. D'autant que la population ne souhaite pas qu'ils reviennent et va faire pression sur leurs autorités pour ne pas collaborer. Les membres de leur famille partis en Europe leur envoient de l'argent. Pourquoi voudraient-ils œuvrer à encourager le retour de ces personnes puisqu'ils voient les collaborations au retour de ces personnes comme une menace pour leurs revenus ? C'est plus facile à

dire qu'à faire mais je pense que si on avait des partenariats socio-économiques, en développant des possibilités de migration légale, on pourrait attendre de ces pays qu'ils puissent envisager qu'on ne discute plus quand il s'agit de reprendre leurs nationaux.

S. F.